

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS  
Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET  
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI  
Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 5 décembre 2022

### DELIBERATION

#### **2022/112 - ADOPTION DU DEUXIEME SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2023-2026 ET BILAN SPASER 2019-2021.**

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) a été adopté en novembre 2019. Ce document précurseur, anticipant les obligations réglementaires, est le fruit d'une démarche volontariste et concertée avec les services de la Ville de Lille et de ses Communes associées, et pose la stratégie d'une commande publique plus vertueuse.

Le SPASER se décline en 4 axes :

- une ville durable, avec pour objectifs de réaliser des achats au service de la transition écologique, de limiter l'impact des achats sur la santé et la biodiversité, de construire de manière durable et de réaliser des achats pour une alimentation saine et durable,
- une ville inclusive, avec pour objectifs de développer et diversifier la politique d'insertion sociale et de promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations,
- une ville engagée, avec pour objectifs de faciliter l'accès à la commande publique et de promouvoir l'économie sociale et solidaire,
- une ville agile, avec pour objectifs de développer une commande publique responsable et d'animer et partager le SPASER.

Malgré une période incertaine induite par la crise sanitaire, économique et sociale ayant rapidement suivi l'adoption de ce schéma, la collectivité a poursuivi les grands objectifs qu'elle s'était fixés afin de garantir une qualité de service à la population tout en maintenant des exigences en matière de considérations environnementales et sociales dans les marchés publics.

Le bilan de la mise en œuvre de ce premier SPASER, annexé à la présente délibération, détaille l'ensemble des actions menées depuis fin 2019 pour atteindre ses objectifs. Il montre ainsi, que l'ambition de maintenir au moins 50 % de marchés comprenant des clauses ou critères « développement durable » a été largement dépassée pour atteindre 67 % en 2021 (contre 51,5 % en 2018).

Les objectifs de la collectivité ont été mis en œuvre dans de nombreuses familles d'achats. En effet, les marchés de denrées alimentaires ont été progressivement calibrés pour atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim en 2018 (50 % de denrées alimentaires de qualité dont 20 % de bio) puis ceux plus ambitieux fixés par le Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026 de 100 % d'approvisionnement bio et/ou local d'ici 2026. Ainsi, en 2021, 61 % du volume d'approvisionnement de denrées alimentaires étaient bio et/ou locaux. Leurs critères ont également été renforcés (circuit court, bien-être animal, saisonnalité, traçabilité...) pour aller vers une consommation toujours plus responsable et durable.

Par ailleurs, des critères forts en matière de santé environnementale et de préservation de la biodiversité ont été mis en œuvre dans de nombreux marchés (limitation des composés

organiques volatiles, interdiction de produits ménagers contenant des composés cancérigènes, mutagènes et dangereux pour la reproduction, interdiction des produits à base d'huile de palme...).

Les méthodes de travail et les indicateurs de ce premier Schéma ont permis de consolider l'analyse climatique du budget et de nourrir le plan de transition issu du BEGES sur les achats municipaux (le poste des achats de biens et de service représentant 19 % des émissions de gaz à effet de serre identifiées dans le BEGES en 2019).

Ce premier SPASER a également poursuivi la politique d'insertion par les marchés publics engagée de longue date (deuxième axe) en s'appuyant sur les marchés réservés d'insertion et l'introduction de clauses d'insertion dans les conditions d'exécution. Aussi, en 2021, la Ville de Lille représentait 60 % des heures d'insertion réalisées par les communes sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, soit 280.695 heures.

Le SPASER a été un véritable outil pour faciliter l'accès à la Commande Publique (troisième axe), notamment pour le tissu économique local et les TPE et PME : en 2021, 71 % des marchés notifiés étaient conclus avec des opérateurs situés dans les Hauts-de-France, représentant 78 % du montant des marchés attribués dans l'année. La même année, 66 % des attributaires étaient des TPE/PME.

L'appropriation progressive du SPASER par les services a permis d'engager des réflexions sur la limitation et la mutualisation des achats mais également de former les agents aux bonnes pratiques en matière d'achats responsables. Le recrutement d'un chef de projet Achats responsables en 2021 marque l'ambition forte de la collectivité pour l'animation et le développement de cette politique (quatrième axe).

L'adoption d'un SPASER est rendue obligatoire pour notre commune par la Loi dite « Climat et résilience » de 2021. Ce deuxième SPASER s'appuiera sur les nouvelles orientations réglementaires qui viennent renforcer la prise en compte de considérations environnementales et sociales dans les marchés publics. Il s'inscrira par ailleurs dans les objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025) qui prévoit que 100 % des marchés publics comprennent une dimension environnementale en 2026, et 30 % des marchés une dimension sociale.

L'année 2022 aura été l'occasion de tirer les enseignements du bilan de ce premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, et de mener un travail collectif afin d'identifier les évolutions et améliorations nécessaires.

Fort du bilan du premier schéma et de la prise en compte des achats responsables comme levier incontournable de la transition écologique, le deuxième SPASER de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et Hellemmes, sera un véritable outil de mise en œuvre opérationnelle du Plan lillois pour le Climat et de ses déclinaisons (BEGES, Feuille de route lilloise pour l'économie circulaire, Pacte Lille Bas Carbone, Budget climatique...). Il comprend 4 axes et 9 objectifs à atteindre entre 2023 et 2026 et se décline en une vingtaine d'actions visant à faire de la Commande Publique un levier d'action puissant de notre politique pour une transition écologique juste, comme suit :

### **Axe 1 : Sobriété et économie circulaire**

- Objectif 1 : Favoriser le “non achat” et l'économie circulaire
- Objectif 2 : Une ville bas carbone et sobre en énergie

## **Axe 2 : Alimentation, santé et biodiversité**

- Objectif 1 : Atteindre 100% de denrées alimentaires bio et/ou durables dans la restauration scolaire en 2026
- Objectif 2 : Santé environnementale et biodiversité

## **Axe 3 : Inclusion et lutte contre les discriminations**

- Objectif 1 : Poursuivre et diversifier la politique d'insertion
- Objectif 2 : Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations par le biais de l'achat public

## **Axe 4 : Exemplarité et animation territoriale du SPASER**

- Objectif 1 : Diffuser une culture achats responsables en interne et sur le territoire
- Objectif 2 : Augmenter et diversifier la part de candidats issus de TPE/PME locales
- Objectif 3 : Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation

L'appropriation de ces objectifs passera par une communication régulière des objectifs du SPASER en interne comme en externe auprès des partenaires et opérateurs, ainsi que par la nécessaire mise en place d'outils de suivi et d'une gouvernance agile.

Le Conseil Municipal sera tenu informé annuellement via le Rapport Développement Durable de l'état de mise en œuvre des axes et objectifs concourant à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le bilan du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables de la Ville de Lille et de ses Communes associées ;
- ◆ **ADOPTER** le deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER 2) de la Ville de Lille et de ses Communes Associées.

ADOpte A L'UNANIMITE,

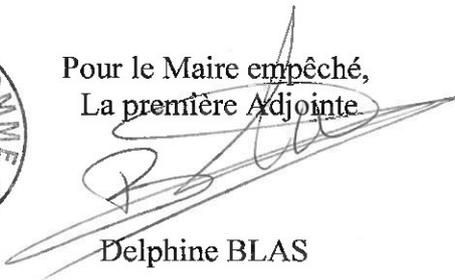
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,  
La première Adjointe

  
Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Bilan de la mise en œuvre du SPASER 1 (2019-2022)

Axe 1 : Une ville durable	
Objectif 1 : Réaliser des achats au service de la Transition écologique	
Chantiers engagés:	Résultats obtenus :
Développer un critère carbone	<p>Depuis 2019, l'impact carbone des achats de la Ville de Lille et de ses communes associées est pris en compte de manière directe ou indirecte dans de nombreux marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- circuits courts dans les marchés de denrées alimentaires ;</li> <li>- optimisation des circuits de livraison (exemple : prestation de transport d'ouvrages);</li> <li>- critères de notation sur la qualité du parc de véhicules mobilisés (exemple : marché de produits d'entretiens);</li> <li>- Formation à l'éco-conduite (tous les marchés concernés) ;</li> <li>- Critères de mobilité douce dans le cadre des marchés de prestation de service ;</li> <li>- Obligation de suivi de l'impact carbone des déplacements ou proposition d'alternatives bas carbone dans le marché d'agence de voyage ;</li> <li>- Compensation de l'empreinte carbone par la plantation d'arbres (exemple : marché de location d'une patinoire dans le cadre de Lille Neige).</li> </ul> <p>Le Pacte Lille Bas Carbone est progressivement intégré aux dossiers de consultation de maîtrises d'œuvre (Musée d'Histoire Naturelle, Accord cadre de la Maintenance, crèche Concorde, etc...). Le Pacte Lille Bas Carbone regroupe les engagements de la Ville de Lille, de ses aménageurs et des acteurs de la construction neuve ou de la rénovation (maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, gestionnaires). Il s'articule autour de six priorités : énergie et eau, matériaux bas carbone et économie circulaire, nature biodiversité et agriculture urbaine, adaptation au changement climatique, mobilité durable, bien-être.</p>

Atteinte de 50% de marchés de la Ville clausés ou avec un critère développement durable (social + environnemental)	<b>Année de notification</b>	<b>nombre de marchés notifiés</b>	<b>marchés notifiés ayant au moins un axe développement durable</b>	<b>Taux annuel en %</b>
	2019	308	146	47,4
	2020	301	155	51,8
	2021	306	206	67
Réaliser une analyse du coût global ou du cycle de vie sur certains marchés	Prise en compte du cycle de vie : - Dans l'acquisition de nouvelles auto-laveuses, limitant ainsi l'obsolescence du matériel : coûts d'acquisition, coûts de maintenance, coûts d'utilisation et les coûts de recyclage du matériel. - Dans le mandat concernant la chaufferie de la Cité Saint Maurice (critères intégrant l'exploitation et la maintenance de l'équipement en plus du coût des travaux) ; - Dans le marché global de performance d'éclairage public ;			
Favoriser l'achat d'énergies renouvelables	La politique Achat de la Ville constitue un levier essentiel au service de la sobriété énergétique. Ainsi 100% de l'électricité nécessaire au fonctionnement des services municipaux est d'origine renouvelable (dont 44 % d'électricité à haute valeur environnementale).  La Ville a anticipé l'obligation de mise en concurrence pour l'achat de gaz et d'électricité en adhérant, dès 2014, au dispositif d'achat groupé d'énergie mis en place par l'UGAP. Cette méthode d'achat a, jusqu'alors, permis de garantir des prix compétitifs pour l'électricité comme pour le gaz de cuisine.  La Ville entend réduire sa consommation d'énergie en mettant en œuvre son Programme de Rénovation Énergétique Globale par la massification de la réalisation de travaux de rénovation énergétique : toiture, Isolation Thermique par l'Extérieur ou par l'Intérieur, remplacement des menuiseries, remplacement des équipements électriques et de chauffage énergivores. En termes d'achats responsables, cela se traduit par :  - Pour la réduction de la consommation énergétique : Une expérimentation de la démarche EnergieSprong (E=0) dans le cadre d'un marché global de performance (2021/2022) portant sur les groupes scolaires Salengro (Wazemmes) et Buisson (Bois Blancs).			

	<p>- Pour l'achat d'énergies renouvelables : Accord cadre à bon de commande de pose des panneaux photovoltaïques (2019), sont concernés : Musée d'Histoire Naturelle, Halle B Saint Sauveur, école Thierry Launay, restaurant scolaire Lafontaine, Jouhaux et Bert, la Fabrique du Sud, l'Orangerie...</p> <p>Marché d'innovation sur l'expérimentation de la décarbonation des véhicules lourds roulant au diesel par l'usage d'huiles de friture et biodéchets.</p>									
Réduire la consommation de papier	<table border="1" data-bbox="582 936 922 1021"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">en kg</td> </tr> <tr> <td>121 392</td> <td>93 133</td> <td>104 017</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Ville de Lille s'est engagée à réduire sa consommation de papier. Les données de l'année 2020 étant biaisées par le contexte de la crise de la Covid-19, on peut toutefois noter une diminution de 14 % de la consommation de papier entre 2019 et 2021.</p> <p>A partir de septembre 2020 : remplacement du papier A4 blanc « classique » des photocopieurs et imprimantes partagés par du papier A4 blanc 100% recyclé : cette démarche s'inscrit dans les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte ».</p> <p>Depuis 2022, la Ville a recours pour ses usages internes au papier recyclé non blanchi, de qualité égale au papier blanc 80g : ce papier sans traitement blanchissant est plus respectueux de l'environnement et réduit la consommation de matières premières.</p>	2019	2020	2021	en kg			121 392	93 133	104 017
2019	2020	2021								
en kg										
121 392	93 133	104 017								
Promouvoir l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	<p>La Ville de Lille incite ses services à la sobriété en matière d'achats en les accompagnant dans la définition de leurs besoins. Les services de la collectivité sont invités, avant tout achat, à réemployer l'existant (mobiliers par exemple) ou à mutualiser leurs achats au profit de plusieurs services (par système de pool, comme pour les véhicules par exemple).</p> <p>C'est dans cette dynamique de prévention et de réduction des déchets que des objectifs en matière d'achat ont été intégrés à la Feuille de route lilloise pour l'Economie Circulaire adoptée en avril 2022, à savoir :</p>									

	<p>- Favoriser l'interconnaissance entre les services municipaux et les acteurs du territoire et accompagner les opérateurs économiques pour répondre aux attentes des collectivités en matière d'achats de fournitures participant de l'économie circulaire (informatique, véhicules, mobilier, etc.)</p> <p>- Faire évoluer les pratiques d'achats de matériel informatique par la Ville pour répondre aux obligations de la loi AGECE et augmenter la durabilité des équipements numériques de la Ville (indice de réparabilité, indice de durabilité, maintenance et prévention) ;</p> <p>- Dans le cadre du verdissement de la flotte des véhicules municipaux, étudier les opportunités de retrofit selon les types de véhicules (deux roues, voitures, poids lourds...) afin de limiter l'achat de véhicules neufs ;</p> <p>- Attirer de nouveaux opérateurs économiques ou susciter l'esprit d'entreprendre des porteurs de projet dans le cadre de l'ESS ;</p> <p>- Expérimenter une approche d'économie de la fonctionnalité quand cela est possible.</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Lille se veut exemplaire sur la durée de vie de ses équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléphonie : la durée moyenne d'amortissement d'un téléphone portable est de 10 ans.</li> <li>- Informatique : la durée moyenne d'amortissement d'un ordinateur portable est de 6 ans.</li> </ul> <p>L'allongement de la durée de vie du matériel et son réemploi permettent ainsi de limiter les achats et de diminuer l'empreinte environnementale de la collectivité.</p> <p>Exemples de marchés ayant intégré des considérations en faveur de l'économie circulaire, du réemploi et de la prévention des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché avec la société GECCO sur la valorisation des huiles de déchets en bio carburant ;</li> <li>- Marché d'innovation avec le Techshop pour la réutilisation du bois de la Citadelle en panneau de signalétique dans le cadre des événementiels de la Ville (Lille Aventures, Ville d'art et d'histoire) ;</li> <li>- Critères visant à limiter les emballages sont intégrés au marché ;</li> <li>- Cité Saint Maurice : réemploi sur site des pavés de pierre bleue ;</li> <li>- Dans le cadre de la réfection de la toiture du Palais des Beaux-Arts : réemploi des matériaux existants ;</li> <li>- Marchés de scénographie prévoyant le réemploi du matériel pour de futures expositions (exposition Goya au Palais des Beaux-Arts).</li> </ul>
--	--

<b>Objectif 2 : Limiter l'impact des achats sur la santé et la biodiversité</b>	
<b>Chantiers engagés :</b>	<b>Résultats obtenus :</b>
Faire des achats un levier dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens	<p>Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs mandats (suppression du plastique dans les cantines, abandon des traitements par produits phytosanitaires, etc) et la candidature de Lille au titre de Capitale Verte Européenne, l'équipe municipale s'est engagée dans son programme à signer la Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens.</p> <p>Au regard des engagements de la Charte et des actions menées par d'autres communes signataires, la Ville de Lille pourra s'appuyer sur les nombreuses actions consolidées déjà menées depuis plusieurs années en faveur de la réduction et de l'élimination des perturbateurs endocriniens.</p> <p>Par la définition de critères exigeants et de clauses incitatives dans les marchés publics, la commande publique est un véritable levier dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Le Conseil municipal a délibéré en juin 2021 pour signer cette Charte et un groupe de travail s'est constitué pour rédiger le plan d'action. La signature officielle et la présentation de ce plan d'action est prévue au second semestre 2022.</p>
Réaliser des achats préservant la santé et la biodiversité	<p>La santé des usagers et des agents est prise en compte dans les marchés de la Ville :</p> <p><b>Qualité de l'air :</b> Introduction de clauses spécifiques dans les achats relatives à la qualité de l'air intérieur pour les marchés de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Mobilier : limitation des émissions de composés organiques volatiles, limitation des plastiques...</li> <li>Marchés de travaux de peintures : limitation des émissions de composés organiques volatiles</li> <li>Matériaux de construction : limitation de COV</li> <li>Marché AMO Concorde : accompagnement à la définition d'une méthodologie pour la construction d'un quartier à santé positive : exigences sur la qualité de l'air</li> </ol> <p><b>Préservation de la santé et de la biodiversité:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Entretien des espaces verts et des espaces sportifs sans produits phytosanitaires.</li> <li>Produits ménagers : interdiction des produits contenant des composés cancérigènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction); Les candidats ont par ailleurs été invités à proposer des</li> </ol>

	<p>conditionnements et des emballages présentant une recyclabilité à hauteur de 90%. La gamme comprend 40% de produits éco labellisés.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Abandon du plastique dans les crèches (restauration + jeux et jouets), travail engagé pour la restauration scolaire.</li> <li>4. Marché AMO quartier à santé positive (Concorde) : accompagnement sur la limitation de la pollution sonore</li> <li>5. Interdiction des produits à base d'huile de palme dans les marchés de denrées alimentaires</li> <li>6. Marché de fournitures scolaires</li> <li>7. Marché d'éclairage public : éclairage interactif (la lumière s'allume au passage d'humains) afin de préserver la faune de la Citadelle.</li> </ol>
<b>Objectif 3 : Construire de manière durable</b>	
<b>Chantiers engagés :</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Construire, réhabiliter et aménager durablement	<p><i>Rénovation exemplaire en 2020 :</i></p> <p><i>Ecole Thierry Launay :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois d'essence régionale pour l'ossature porteuse, le bardage et les menuiseries extérieures.</li> <li>- Bardage en bois massif et en bardage minéral.</li> <li>- Utilisation d'isolants biosourcés</li> <li>- Installation d'une VMC double flux</li> <li>- Récupération des eaux pluviales de ruissellement</li> <li>- Capteurs photovoltaïques</li> </ul> <p><i>Livraison de nouveaux équipements en 2020 :</i></p> <p><i>Le restaurant scolaire La Fontaine, rue Saint Gabriel (Saint-Maurice-Pellevoisin) :</i> a fait l'objet d'une conception bioclimatique. Sa toiture est végétalisée et son ossature est en bois d'essence locale. Il est par ailleurs muni de 54 panneaux photovoltaïques et de 4 panneaux solaires thermiques qui visent à lui assurer un équilibre énergétique de fonctionnement.</p> <p><i>Le groupe scolaire Rastand (13 classes et 1 restaurant) :</i> quartier de l'Epine à Hellemmes, pour la rentrée 2020. Cette construction a été conçue et réalisée selon les principes Passivhaus : chauffage au sol au gaz, menuiseries triple vitrage, VMC double flux très performante, ossature bois pour l'étage.</p>

	<p><b>Chantiers livrés en 2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réception en juillet 2021 des travaux d'extension de l'école Montessori/Brossolette (Bois-Blancs).  <i>Spécificité :</i> Les extensions (salles de classe et restaurant scolaire) ont été réalisées par le biais de bâtiments modulaires à ossature bois, avec une durée de vie comparable à un bâtiment traditionnel  <i>Intérêt :</i> L'usage du bois permet d'alléger l'impact carbone de l'opération. En outre, le bâtiment modulaire étant fabriqué hors site, il permet de réduire les nuisances liées au chantier auprès des habitants et des riverains</li> <li>➤ Réception des travaux de <i>la future Médiathèque d'Hellemmes</i> aménagée dans un ancien corps de ferme ayant longtemps été utilisé comme commerce, en centre-ville  <i>Intérêt :</i> La rénovation d'un bâtiment existant diminue l'impact des travaux et son bilan carbone (gros-œuvre, couverture, ... conservés), minimise les nuisances de chantier et n'entraîne pas une artificialisation des sols.</li> </ul> <p><b>Chantier en cours (depuis 2021) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Groupe scolaire Porte de Valenciennes → Bâtiment neuf  <i>Spécificité :</i> Le niveau d'exigence du bâtiment en termes de consommations énergétiques est celui équivalent au label « Passiv'Haus » (consommations très réduites par rapport à la réglementation)</li> <li>➤ Crèche Concorde (Boulevard de Metz)  <i>Spécificité :</i> Bâtiment qui sera certifié « Passiv'Haus » s'inscrivant dans la démarche « quartier à santé positive » avec comme ambitions essentielles l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et le confort acoustique (intérieur et extérieur). Le cahier des charges impose l'emploi de matériaux de construction sains (ne libérant pas de COV et autres gaz nocifs) et un taux de renouvellement d'air bien supérieur aux normes en vigueur.</li> </ul> <p><b>Lancements de concours de maîtrise d'œuvre :</b></p> <p>Quatre opérations ont été lancées en 2021. Le programme de chacune d'entre elles intègre le Pacte Lille Bas Carbone dans les objectifs à atteindre. Les 4 maîtres d'œuvre sélectionnés s'engagent à respecter le Pacte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Musée d'Histoire Naturelle</b> : Phase 2 (lancé en février 2021) → Rénovation et extension des surfaces d'exposition du Musée existant, par l'aménagement de l'aile située rue Gosselet. L'objectif est de</li> </ul>
--	--

	<p>parvenir à une diminution de 60 % des consommations actuelles par une isolation par l'intérieur de 80% des façades. Le projet prévoit également la transformation d'une cour de service en jardin ouvert au public → Livraison prévue fin 2025.</p> <p>➤ <b>Ecole élémentaire George Sand</b> (Fives - lancé en février 2021) -&gt; Aménagement d'une école de 6 classes. Le bâtiment (début XXème) est conservé, en gardant toutes ses façades (intérieures et extérieures) d'époque. Le bâtiment sera certifié « EnerPhit » (label « Passiv'Haus » adapté à la rénovation) → Livraison prévue pour la rentrée 2024.</p> <p>➤ <b>Ecole maternelle Brasseur</b> (Fives - lancé en février 2021) : Construction d'un restaurant scolaire et réaménagement de l'ensemble de l'école existante. L'isolation par l'intérieur doit permettre de diminuer de 60 % les consommations énergétiques. L'opération s'accompagne d'une débétonisation de la cour.</p> <p>➤ <b>Equipement mutualisé Concorde</b> (Faubourg de Béthune - lancé en octobre 2021) : Construction d'une école, d'une médiathèque et de locaux associatifs). Cette opération s'intègre dans la démarche « Quartier à Santé Positive », comme la crèche évoquée précédemment. Il sera aussi certifié « Passiv'Haus », et disposera d'une cour végétalisée. → Livraison prévue à la rentrée 2026.</p> <p>Expérimentation de la démarche EnergieSprong (E=0) dans le cadre d'un marché global de performance (2021/2022) portant sur les groupes scolaires Salengro (Wazemmes) et Buisson (Bois Blancs).</p>
Réfléchir sur la modularité des espaces municipaux	<p>La modularité des équipements de la collectivité a été prise en compte dans plusieurs projets de rénovation et de construction : Cité des équipements Concorde (en cours 2022) : modularité des espaces (locaux associatifs, salle polyvalente, école...), salles de classe modulaires dans les écoles Sand et Brasseur, salle polyvalente du groupe scolaire Porte de Valenciennes...</p> <p>Un travail est engagé sur les usages des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation de l'usage du patrimoine existant</li> <li>- Optimisation de l'usage du patrimoine performant en déspecialisant les espaces, mise en œuvre, notamment dans le cadre des travaux de réhabilitation des groupes scolaires Salengro et Brossolette : conception d'un espace autonome sur le plan du chauffage permettant un usage des locaux le week-end ou le soir sans contrainte de chauffer toute l'école ou tout le groupe scolaire.</li> </ul>

**Objectif 4 : Réaliser des achats au service d'une alimentation saine et durable**

Augmenter les achats de produits issus de l'agriculture biologique.  
Augmenter les achats de produits issus de l'approvisionnement local.

L'équipe municipale s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre 100% de denrées alimentaires bio et locales d'ici 2026. Les services ont développé un outil de suivi de cette trajectoire : ainsi en 2021, près de 61% des denrées alimentaires étaient bio et/ou locales.

**Produits bio (en volume rapporté au volume total d'achat de denrées alimentaires par secteur)**

Ecoles et ALSH : 38,50 %

Crèches : 61,77%

**Produits locaux (en volume rapporté au volume total d'achat de denrées alimentaires par secteur)**

Ecoles et ALSH : 30,94%

Crèches : 64,51%

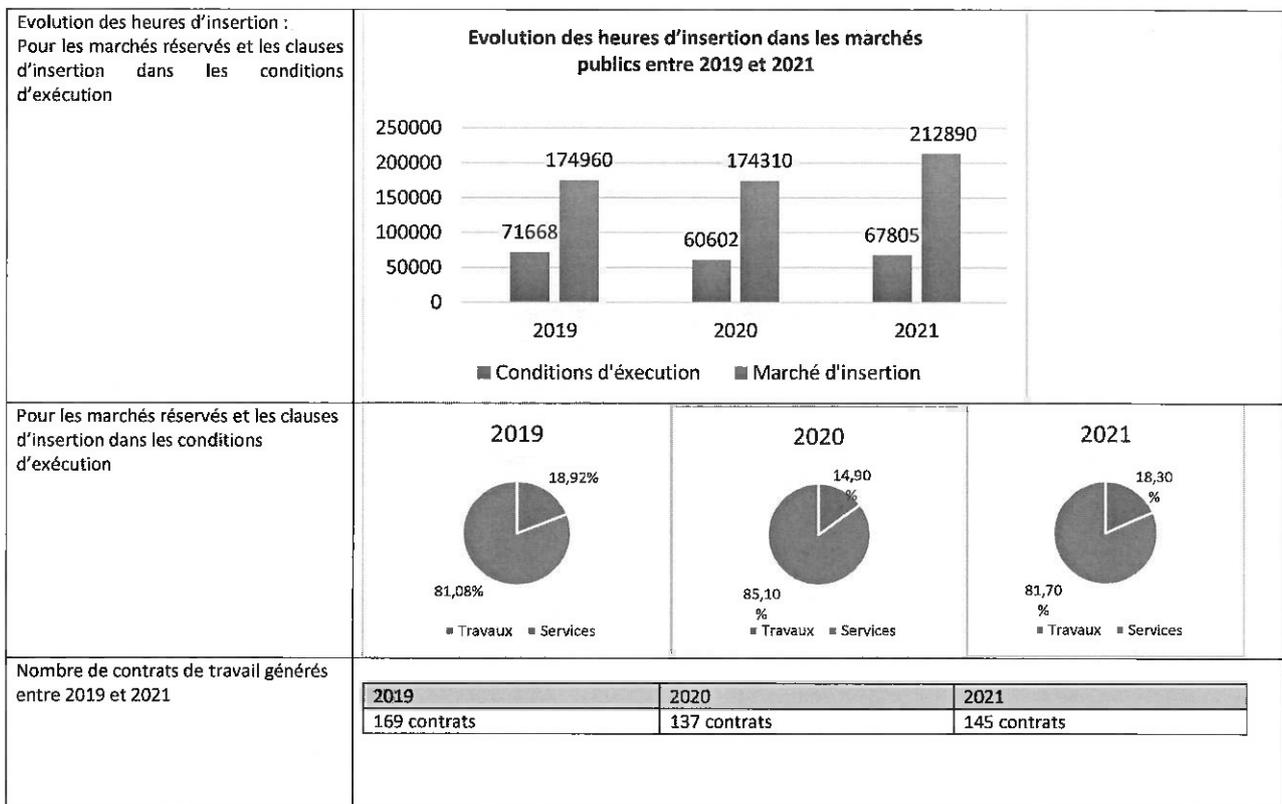
	Petite enfance (en kg)	Scolaire et ALSH (en kg)	Total scolaire et ALSH (en kg)	Volume total (en %)
Total denrées alimentaires	51786	948741	1000527	100
total bio local	17044	98008	115052	11,50
total bio non local	14942	267 292	282234	28,21
total bio en kg	31986	365 300	397286	39,71
total bio local + non local	31986	365300	397286	39,71
total local conventionnel	16361	195548	211909	21,18
total bio non local, bio local et local conventionnel	48347	560848	609195	60,9

	<table border="1"> <tr> <td>SIQO local</td> <td>261</td> <td>1403</td> <td>1664</td> <td>0,17</td> </tr> <tr> <td>SIQO non local</td> <td>90</td> <td>40923</td> <td>41013</td> <td>4,10</td> </tr> <tr> <td>TOTAL SIQO</td> <td>351</td> <td>42326</td> <td>42677</td> <td>4,27</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td><b>total bio non local, bio local, local conventionnel et SIQO</b></td> <td><b>48698</b></td> <td><b>603174</b></td> <td><b>651872</b></td> <td><b>65,15</b></td> </tr> </table>	SIQO local	261	1403	1664	0,17	SIQO non local	90	40923	41013	4,10	TOTAL SIQO	351	42326	42677	4,27	<b>total bio non local, bio local, local conventionnel et SIQO</b>	<b>48698</b>	<b>603174</b>	<b>651872</b>	<b>65,15</b>
SIQO local	261	1403	1664	0,17																	
SIQO non local	90	40923	41013	4,10																	
TOTAL SIQO	351	42326	42677	4,27																	
<b>total bio non local, bio local, local conventionnel et SIQO</b>	<b>48698</b>	<b>603174</b>	<b>651872</b>	<b>65,15</b>																	
Réaliser le plan zéro plastique dans les restaurants scolaires	Depuis juin 2019, la restauration dans les crèches est garantie 100% sans plastique au profit de contenants en verre et en inox. La vaisselle plastique en école élémentaire a été complètement supprimée et 50% de conditionnements sont désormais fabriqués en 100 % cellulose sans liner (125 000 barquettes végétales par an). Le service des Achats, par son sourcing, incite les fournisseurs à proposer des alternatives innovantes et durables pour les plats chauds, les barquettes végétales n'étant pas adaptées à tous les modes de cuisson.																				
Renforcer les critères des marchés de denrées alimentaires pour une consommation plus responsable et durable	<p><b>Performance en matière d'approvisionnement direct (circuit court):</b> Des grilles concernant la Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture » appelé également circuits courts sont présentes sur de nombreux lots pour valoriser le faible nombre d'intermédiaires. Il faut toutefois rappeler que ce seul critère ne permet pas d'acheter des produits locaux, ni même français.</p> <p><b>Bien-être animal :</b> Critère bien-être animal dans certains lots de viandes fraîches (cahier des charges des labels)/ critère qualité pour les lots poissons et mollusques / méthode de pêche et conditions d'abattage/ <b>actions complémentaires: 50% de repas végétariens par semaine dans les écoles</b> (réduction empreinte carbone : calcul en cours)</p> <p><b>Saisonnalité et délai :</b> Pour les fruits et les légumes: valorisation du délai le plus court possible entre la cueillette et la livraison, fruits et légumes de saison (action complémentaire: allotissement fin, adjonction du calendrier de saisonnalité en région HDF)</p> <p><b>Traçabilité :</b> Fourniture des informations relatives à la traçabilité et l'origine précise et l'identification du morceau (Exemple : pour le sauté, s'il s'agit du collier, de l'épaule...) ainsi que tout complément permettant d'apprécier la maîtrise de la filière par le candidat.</p>																				

	<p><b>Juste rémunération du producteur :</b> Pour la filière lait, le candidat doit transmettre les informations et justificatifs permettant de déterminer que le producteur de lait bénéficie d'une juste rémunération. Le candidat peut apporter ces éléments dans le cadre de la grille de réponse proposée par le pouvoir adjudicateur.</p> <p><b>Qualité des produits :</b> Qualité organoleptique des échantillons, labels, qualités nutritionnelles, absence d'huile de palme. Composition des produits avec la liste des additifs (nombre et typologie), interdiction des OGM.</p>
Lutter contre le gaspillage alimentaire	<p>Depuis 2018, collecte des bio déchets par la MEL pour alimenter le Centre de Valorisation Organique (production de bio gaz et bio compost). Pour agir à la source du gaspillage, en 2022 : notification d'un marché AMO d'une durée de 4 ans qui va permettre d'évaluer de façon très fine la part de gaspillage sur 9 restaurants scolaires par an. A l'issue de chaque opération de pesée et d'évaluation du déchet généré des préconisations seront produites par le prestataire et mises en place sur l'ensemble des restaurants scolaires, à titre expérimental ou définitive.</p> <p>Dans le cadre du marché boissons, la Ville de Lille a proposé un sous critère visant à lutter contre le gaspillage alimentaire en questionnant les candidats sur leur capacité à fournir un reporting mensuel des produits arrivant à la date limite de consommation afin de les commander à tarif promotionnel.</p> <p>La Ville de Lille a également conventionné avec l'association L'île de la solidarité pour la collecte des repas non consommés dans la restauration scolaire. Cette action avant tout solidaire a également vocation à lutter contre le gaspillage alimentaire.</p>

Axe 2 : Une ville inclusive	
Objectif 1 : Développer et diversifier la politique d'insertion sociale	
<b>Chantiers engagés:</b>	<b>Résultats obtenus :</b>
Identifier l'ensemble des structures d'insertion et les thématiques permettant de diversifier les marchés d'insertion	Depuis plusieurs années, la Ville organise des rencontres d'échange avec la Maison de l'emploi. Celle-ci a présenté en avril 2021 la liste des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de l'arrondissement de Lille à l'ensemble des acheteurs et juristes de la Direction de la Commande publique. Cette présentation a également été l'occasion d'introduire la FIT (Formation Intégrée au Travail) : des chantiers apprenants sur la thématique de l'étanchéité à l'air à destination des professionnels du bâtiment sur des chantiers portés par la Ville.
Identifier les structures protégées et adaptées sur le territoire	

<p>Augmenter les réservations de marchés à des structures protégées ou adaptées</p>	<p>Plusieurs ESAT sont titulaires de marchés sans entrer dans le cadre de marchés réservés : mise à disposition et entretien de vaisselle réutilisable, confection de colis de Noël (critère d'attribution valorisant le partenariat avec des structures adaptées), etc...</p> <p>Un marché réservé spécifiquement au secteur protégé a été attribué sur la période (2021) : le marché blanchisserie. L'opportunité de réserver des marchés à d'autres secteurs sera étudiée au cours du mandat.</p> <p>Par ailleurs, les services de la Ville de Lille et de ses communes associées ont fait appel aux services d'ESAT via des procédures simplifiées : prestation traiteur, impression et PAO de documents...</p>														
<p>Intégrer un critère d'analyse des offres favorisant la qualité des parcours d'insertion</p> <p>Poursuivre la politique d'insertion par les marchés publics en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les marchés réservés d'insertion</li> <li>- Les clauses d'insertion dans les conditions d'exécution</li> </ul>	<table border="1" data-bbox="515 965 1342 1115"> <thead> <tr> <th>Année de notification</th> <th>Heures d'insertion réalisés (Source Maison de l'emploi)</th> <th>Equivalent ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019</td> <td>246 628</td> <td>154</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>234 912</td> <td>146</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>280 695</td> <td>175</td> </tr> </tbody> </table> <p>La ville de Lille s'appuie sur l'expertise de la Maison de l'Emploi pour intégrer des clauses d'insertion dans ses marchés publics. Pour chaque marché d'insertion, la Maison de l'Emploi favorise systématiquement la qualité des parcours d'insertion.</p> <p>En 2021, la Ville de Lille représente 60% des heures réalisées par les communes sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.</p>			Année de notification	Heures d'insertion réalisés (Source Maison de l'emploi)	Equivalent ETP	2019	246 628	154	2020	234 912	146	2021	280 695	175
Année de notification	Heures d'insertion réalisés (Source Maison de l'emploi)	Equivalent ETP													
2019	246 628	154													
2020	234 912	146													
2021	280 695	175													



<b>Objectif 2 : Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations</b>	
<b>Chantiers engagés:</b>	<b>Résultats obtenus :</b>
Lutter contre les discriminations	<p>Réalisation d'un benchmark sur la méthodologie d'intégration des clauses d'égalité femme/homme dans nos marchés en vue d'un déploiement ultérieur.</p> <p>Dans les marchés de nettoyage : exigences sur la santé et la sécurité des utilisateurs et occupants, lutte contre l'invisibilisation de la profession par le choix d'horaires de jour, formation...</p> <p>Intégration d'une gamme adaptée aux femmes pour les équipements de protection individuelle.</p>

<b>Axe 3 : Une ville engagée</b>	
<b>Objectif 1 : Faciliter l'accès à la commande publique</b>	
<b>Chantiers engagés:</b>	<b>Résultats obtenus :</b>
Réaliser un « salon fournisseurs » pour présenter la programmation achat de la ville	La crise sanitaire n'a pas permis de réaliser cette action sous un format salon. Toutefois, d'autres actions déclinées dans la suite du plan ont eu lieu afin de communiquer avec les opérateurs du territoire sur les besoins de la Ville.
Faciliter la prise en compte des orientations de la Ville et l'information des opérateurs	<p>Communication et signature du Pacte Lille Bas Carbone avec les opérateurs du secteur (aménageurs, promoteurs, fédérations professionnelles, bailleurs, architectes, bureaux d'études...).</p> <p>Participation de la Ville de Lille en 2019 d'un temps fort sur la dématérialisation des marchés publics à l'initiative de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.</p> <p>Présentation de la plateforme Artimarchés en 2021 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour accompagner les artisans et TPE/PME dans la réponse aux marchés publics.</p> <p>En 2021, 66% des attributaires des marchés notifiés étaient des PME.</p>
Faciliter l'accès à la Commande publique Adapter les procédures des marchés publics au tissu économique	<b>Sourcing</b> : systématisé dans le mode de passation de certaines procédures pour calibrer les marchés aux capacités de réponse des acteurs, notamment locaux. Il permet à l'acheteur public d'effectuer des consultations, des études de marché, solliciter des avis ou informer des opérateurs économique de ses exigences dans le principe d'égal accès de tous à la commande publique.

	<p><b>Legal design</b> : afin de faciliter l'accès à la commande publique et dans le cadre de la mise à jour des CCAG, les agents de la Direction de la Commande publique ont suivi plusieurs modules de formation en « legal design », l'objectif étant de rendre progressivement les documents constitutifs des marchés plus accessibles et compréhensibles de tous.</p> <p><b>Règlement de consultation harmonisé</b>: Dans le cadre des travaux de l'ORCP (Observatoire Régional de la Commande Publique), la Ville de Lille a participé à divers groupes de travail dont le groupe « TPE/PME », piloté par la Dirrecte et la CCI. Sous l'impulsion de la MEL, le groupe a travaillé sur la simplification du règlement de consultation: des entreprises ont été interrogées sur les freins pour répondre aux marchés publics. La plupart ont pointé l'usage du jargon juridique et l'absence d'uniformisation des documents d'une collectivité à l'autre. Ce groupe a abouti à la création d'un <b>modèle standardisé, plus lisible et partagé par les principaux donneurs d'ordre régionaux</b>. La Ville ayant participé à ce projet, il sera proposé de tester ce modèle dans un premier temps sur les marchés compris entre 5000€ et 90 000€ HT.</p> <p><b>Adapter les procédures au tissu économique local</b> : En 2021, 71 % des opérateurs sont locaux. Si l'on se réfère au montant d'attribution, 80 % des montants notifiés ont été notifiés auprès de ces opérateurs (Hauts-de-France).</p>
Guider les opérateurs à la mise en place de groupements momentanés d'opérateurs économiques	Démarche amorcée en 2021 qui sera poursuivie en 2022 pour sensibiliser les acteurs à ce type de réponses.
Réduire les délais de paiement	En 2020, le délai moyen de paiement était de 34.86 jours et a été ramené à 32.7 jours en 2021. Une réflexion se poursuit sur le sujet, notamment en passant par la « Carte Achats » qui permet de réduire les délais à 15 jours sur certaines familles d'achats.
<b>Objectif 2 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire</b>	
<i>Chantiers engagés :</i>	<i>Résultats obtenus :</i>
Réaliser une cartographie des structures de l'ESS	<p>La Maison de l'emploi a constitué une cartographie des SAIE en 2021 sur laquelle s'appuie les acheteurs dans leur sourcing.</p> <p>Suivi du dispositif « Cart'eco ESS » qui cartographie l'ensemble des structures de l'ESS sur le territoire national. Premiers échanges avec la CRESS sur le renseignement des structures locales.</p>

Étudier l'opportunité de réserver des marchés aux structures de l'ESS	<p>Le décret du 9 mars 2021 issu de la loi AGECE impose une part d'achat de matériel issu du réemploi et ouvre l'opportunité de réserver des marchés spécifiques, notamment dans le cadre du numérique. La filière locale est encouragée à se structurer afin de pouvoir répondre à la demande grandissante des donneurs d'ordre publics locaux.</p> <p>Les structures de l'ESS sont systématiquement « sourcées » lorsque l'objet de leur activité est en lien avec un marché.</p> <p>En 2021, les entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire représentaient 4% des opérateurs des marchés de la Ville.</p>
Intégrer dans des marchés des éléments de commerce équitable	Des éléments de commerce équitable ont été intégrés aux marchés de fourniture d'objets promotionnels et de confection de colis de Noël et dans l'exécution du marché de distributeurs de boissons et de nourriture.
Mettre en place une veille achat sur les structures de l'ESS porteuses de services de proximité et/ou d'innovations sociales et environnementales	<p>Participation au COPIL de la MEL pour l'organisation de la demie journée #osons l'ESS 2, co organisée par l'APES. Cette matinée a permis aux structures de l'ESS de communiquer sur leur offre de services.</p> <p>Speed dating avec Impact avec des entreprises de l'ESS (deux fois par an).</p>

<b>Axe 4 : Une ville agile</b>	
<b>Objectif 1 : Développer une Commande publique responsable</b>	
<b>Chantiers engagés:</b>	<b>Résultats obtenus :</b>
<p>Informier sur l'utilisation des écolabels et leurs usages</p> <p>Former les directions aux achats responsables</p>	Formation des Directeurs aux achats responsables (premier trimestre) : 65 directeurs et collaborateurs ont été formés entre février et mars 2022.
Effectuer des bilans avec les fournisseurs	Demande de revues annuelles contractuelles avec les fournisseurs/opérateurs.
Réaliser des études préalables avant le lancement de marchés ciblés (sourcing)	Systématisé dans le mode de passation de certaines procédures. Il permet à l'acheteur public d'effectuer des consultations, des études de marché, solliciter des avis ou informer des opérateurs économique de ses exigences dans le respect du principe d'égal accès de tous à la commande publique.
Mutualiser les achats	<p>Réflexion engagée dans le cadre de la formation Achats responsables par typologie de métiers sur la mutualisation des achats et le fonctionnement en pool :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins communs : mairies de quartier, services culturels, services aux usagers, etc</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement en pool : véhicules, matériel événementiel, outillage, etc</li> </ul> <p>Ces actions se consolideront via le SPASER 2 et la création d'une plateforme du réemploi.</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Lille dispose d'un groupement de commande permanent entre les communes associées, les CCAS et la Caisse des écoles.</p>
Prendre en compte les démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de l'exécution du marché	<p>La démarche RSE est prise en compte dans l'exécution des marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagements de performance sur la réduction de la consommation d'eau potable ;</li> <li>- Engagements sur la réduction de la consommation d'eau (y compris eau industrielle)</li> <li>- Mesures prises pour réduire la consommation d'énergie</li> <li>- Disposition de l'entreprise à mettre en place le recyclage de l'ancien matériel, conversion ou reconstitution (retrofit) etc.</li> </ul>
Développer l'expression des besoins fonctionnels afin de concourir à l'innovation	<p>Le décret du 24/12/2018 a permis 6 marchés d'innovation depuis 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 marchés de formation</li> <li>- Valorisation des mictions en engrais</li> <li>- Médiation culturelle</li> <li>- Techshop</li> <li>- Gecco</li> </ul>
<b>Objectif 2 : Animer et partager le SPASER</b>	
<i>Chantiers engagés :</i>	<i>Résultats obtenus :</i>
Mobiliser les interlocuteurs ressources au sein des pôles de la Ville	Les achats de biens et de services représentant 19% des émissions identifiées dans le BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) de la collectivité, les ateliers menés avec l'ensemble des services concernés (restauration, informatique, déplacements, etc) ont contribué à mobiliser les interlocuteurs ressources sur les objectifs du SPASER.
Anticiper et programmer les achats	<p>L'ensemble des pôles de la collectivité sont invités à communiquer dans le dernier trimestre de l'année N-1 la programmation de leurs marchés de l'année N. Pour plus d'anticipation et d'efficacité, la programmation des marchés sera à annexer à la programmation budgétaire dès 2022 pour 2023.</p> <p>Depuis 2021, les objectifs en matière d'achats responsables sont identifiés grâce au budget climatique de la Ville. Il permet de mettre l'accent sur les marchés qui nécessitent un regard particulier en matière</p>

	d'intégration de considérations environnementales, l'objectif étant d'évaluer l'impact environnemental des lignes budgétaires consacrées aux achats.
Communiquer sur les intentions d'achats	Communication de la programmation annuelle à la Maison de l'emploi
Suivre et évaluer annuellement le SPASER	En raison du contexte sanitaire, lié à la crise de la Covid 19, le bilan de l'année 2020 n'a pu être réalisé. Le recrutement d'une cheffe de projet SPASER – Achats responsables en février 2021 permet d'assurer le suivi et l'évaluation du schéma. Ses missions: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement et animation du SPASER</li> <li>- Pilotage de groupes de travail internes et externes liés aux achats responsables</li> <li>- Ressource développement durable de la Direction de la Commande Publique</li> <li>- Veille sur la thématique</li> <li>- Prescriptions pour la prise en compte de la transition écologique dans la commande publique.</li> </ul>
Animer et partager le SPASER	<b>Animation et partage du SPASER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des orientations du SPASER et des achats responsables aux directeurs le 17 octobre 2021</li> <li>- Un comité de pilotage installé : 2 COPIL Commande publique en 2020 et 2021.</li> <li>- Intégration des objectifs et résultats dans le Rapport DD, Plan Lillois pour le Climat, le BEGES et Stratégie Lilloise pour l'économie circulaire...</li> <li>- Approche transversale: rattachement de la cheffe de projet au sein de la nouvelle équipe Transition écologique et Résilience</li> </ul>

## **Deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables 2023-2026 de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes**

### **Introduction**

Forte de ses nombreux engagements de longue date en faveur d'une transition écologique juste, la Ville de Lille a fait le choix d'adopter de manière volontariste son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) en novembre 2019. Ce document précurseur et concerté posait le cadre d'une Commande Publique plus durable et plus inclusive, véritable levier de notre politique de réduction des gaz à effet de serre et d'atteinte de la neutralité carbone.

Malgré une période incertaine induite par la crise sanitaire, économique et sociale ayant rapidement suivi l'adoption de ce Schéma, la Ville de Lille a poursuivi les grands objectifs qu'elle s'était fixés afin de garantir une qualité de service à la population tout en maintenant des exigences en matière de considérations environnementales et sociales dans les marchés publics.

Le bilan de la mise en œuvre de ce premier SPASER (annexe 1) détaille l'ensemble des actions menées depuis fin 2019 et témoigne de l'implication de notre collectivité pour atteindre ses objectifs.

La prise en compte des enseignements de ce bilan, le renforcement des ambitions du mandat 2020-2026, avec notamment l'adoption de notre Plan lillois pour le Climat en 2021, et l'évolution réglementaire ces dernières années nous amènent à faire évoluer ce document pour poser des indicateurs précis et mesurables.

Composé de quatre axes structurants, ce second SPASER s'inscrira dans la logique du Plan lillois pour le Climat et s'articulera avec l'ensemble des feuilles de route et documents-cadres qui composent notre stratégie territoriale 2021-2026. Nous avons souhaité que ce Schéma soit résolument placé sous l'angle de la sobriété dans toutes ses dimensions : préservation des ressources, réduction de l'empreinte carbone de nos achats, dépenses énergétiques et maîtrise de la dépense publique.

Le SPASER met notamment l'accent sur le non achat, en favorisant les solutions alternatives comme la mutualisation et la réparation et en renforçant les clauses environnementales pour atteindre, notamment, l'objectif de 100% de nos marchés comprenant une considération environnementale d'ici 2026.

Nous avons, par ailleurs, souhaité réaffirmer nos positions fortes en faveur de la santé environnementale des Lilloises et des Lillois, notamment en matière d'alimentation bio et locale dans les cantines et les crèches mais également dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens par le biais des achats.

Notre SPASER 2 s'appuiera bien sûr sur la politique d'inclusion et d'insertion que nous portons depuis longtemps et sera plus ambitieux sur les sujets liés à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes. Il favorisera un meilleur accès aux TPE et PME de notre territoire à nos marchés et les encouragera à questionner leur impact carbone.

De nombreux chantiers ont déjà été lancés au cours de l'année 2022, en renforçant notamment la gouvernance pour un suivi partagé des indicateurs et des objectifs du Schéma et en développant des outils pour mesurer l'impact de nos achats à l'aide du BEGES et du Budget climatique.

Ainsi, nous entendons diffuser très largement les objectifs du SPASER 2 afin de faire nos achats un véritable levier dans l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Martine AUBRY

Maire de Lille

Estelle RODES

Adjointe au Maire déléguée aux Achats responsables

# du SPASER au SPASER 2

**2015**

La loi Transition écologique fixe l'obligation d'adopter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour les collectivités réalisant plus de 100M€ HT d'achats par an.

**2019**

Malgré un volume d'achats sous le seuil réglementaire, la Ville de Lille et ses communes associées adoptent de manière volontariste leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables.

**2020**

Nouveau mandat: l'équipe municipale fixe des objectifs en matière d'achats responsables: 50% de clauses développement durable dans les marchés publics, 100% de denrées alimentaires bio et locales d'ici 2026, restauration scolaire sans plastique, signature de la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.

**Février 2021**

Le décret du 9 mars issu de la loi AGECE impose l'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans plusieurs familles d'achat.

**Juin 2021**

Adoption du Plan Ilisés pour le Climat, document-cadre global de la Ville de Lille en faveur du climat et de l'environnement.

**Août 2021**

La loi Climat et résilience abaisse les seuils à 50M€ HT pour l'adoption d'un SPASER, et prévoit que tous les marchés publics disposent de considérations environnementales.

**2022-2025**

Le Plan National des Achats Durables (PNAD) accompagne les acheteurs privés et publics dans la mise en œuvre de la réglementation. Il comprend deux objectifs: atteindre, d'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale et 30% avec une considération sociale.

**2022**

Réalisation du bilan du premier SPASER de la Ville de Lille et travail transversal pour l'élaboration d'un nouveau document prenant en compte les objectifs du mandat ainsi que la réglementation.

## **Bilan du premier SPASER (bilan complet en annexe) :**

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) a été adopté en novembre 2019. Ce document précurseur, anticipant les obligations réglementaires, est le fruit d'une démarche volontariste et concertée avec les services de la Ville de Lille et de ses communes associées.

Le SPASER se décline en 4 axes :

1. Une ville durable, avec pour objectifs de réaliser des achats au service de la transition écologique, de limiter l'impact des achats sur la santé et la biodiversité, de construire de manière durable et de réaliser des achats pour une alimentation saine et durable ;
2. Une ville inclusive, avec pour objectifs de développer et diversifier la politique d'insertion sociale et de promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations ;
3. Une ville engagée, avec pour objectifs de faciliter l'accès à la commande publique et de promouvoir l'économie sociale et solidaire ;
4. Une ville agile, avec pour objectifs de développer une commande publique responsable et d'animer et partager le SPASER.

Le bilan de la mise en œuvre de ce premier SPASER détaille l'ensemble des actions menées depuis fin 2019 pour atteindre ses objectifs. Il montre ainsi, que l'ambition de maintenir au moins 50% de marchés comprenant des clauses ou critères « développement durable » a été largement dépassée pour atteindre **67% en 2021**. L'ensemble de ces réalisations, par thématique sera repris en introduction des différents objectifs du SPASER 2.

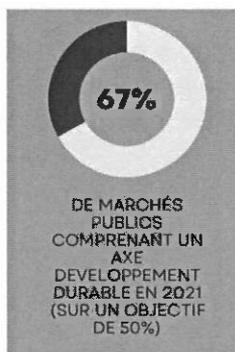
Fort de ce bilan et de la prise en compte des achats responsables comme levier incontournable de la transition écologique, le deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes intègre les enseignements du premier SPASER et s'articule avec le Plan lillois pour le Climat et ses déclinaisons opérationnelles.

Rendu obligatoire pour notre commune par la Loi « Climat et résilience » en 2021, ce deuxième SPASER s'inscrit évidemment dans les objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2026) qui prévoit que 100% des marchés publics comprennent une dimension environnementale en 2026, et 30% des marchés une dimension sociale.

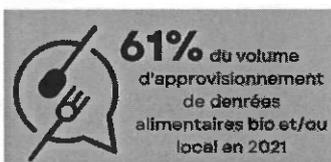
# SPASER 2019-2021 Bilan



## Axe 1: Une ville durable



Livraisons d'équipements exemplaires  
Pacte Lille Bas Carbone pour des constructions plus durables  
Expérimentation de la démarche Energie Sprong.



### Des achats préservant la santé et la biodiversité

Plan d'action de lutte contre les perturbateurs endocriniens, mesures relatives à la qualité de l'air, interdiction de l'huile de palme dans les denrées alimentaires, préservation de la faune dans les marchés d'entretien d'espaces verts et d'éclairage...

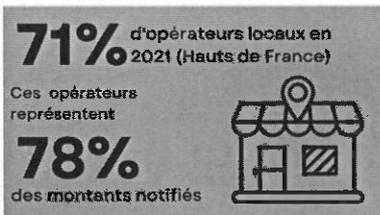
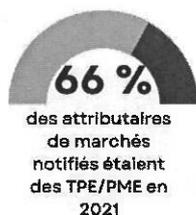
## Axe 2: Une ville inclusive



**280 695**  
HEURES D'INSERTION RÉALISÉES EN 2021  
soit 175 équivalents temps plein



## Axe 3: Une ville engagée



## Axe 4: Une ville agile

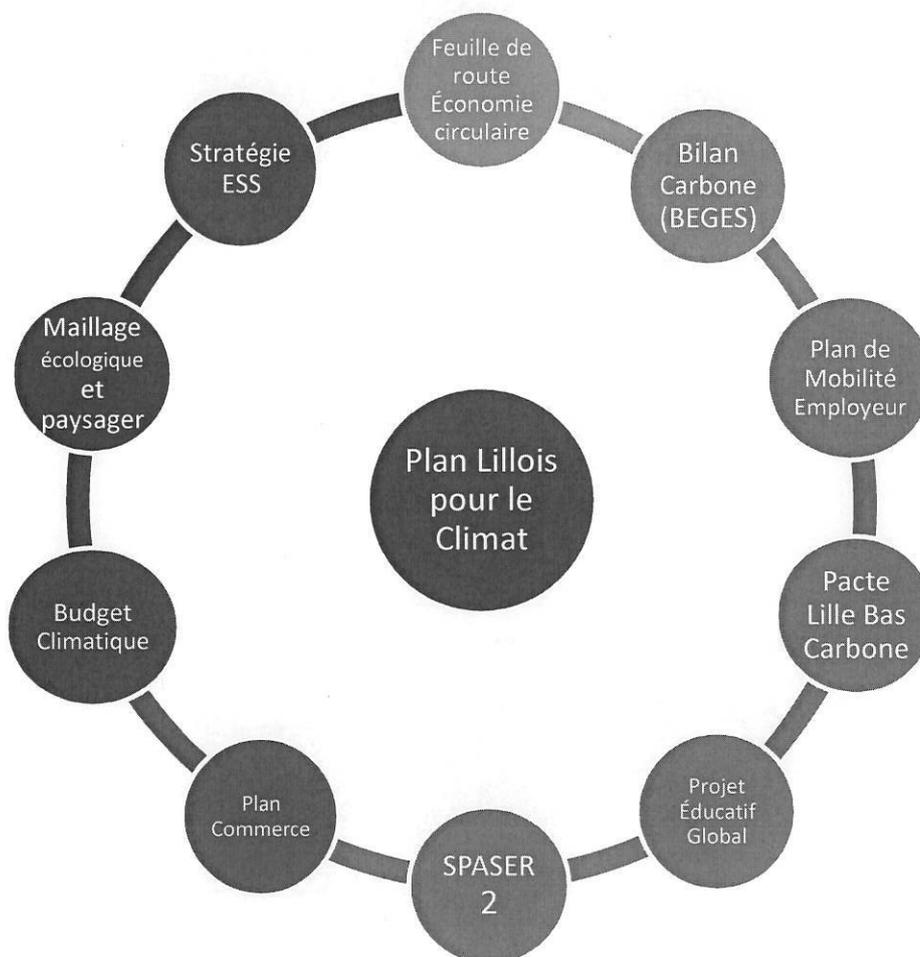


### Le SPASER 2, méthode et gouvernance:

Ce nouveau SPASER prend en compte les principaux enseignements de la mise en œuvre du premier Schéma et pourra ainsi s'appuyer sur les réussites et projets déclinés depuis 2019. Il intègre les récentes évolutions réglementaires et les objectifs que l'équipe municipale s'est fixés pour le mandat 2020-2026.

Le SPASER 2 a été concerté transversalement et propose des indicateurs mesurables pour assurer son bon suivi et sa bonne mise en application.

Le SPASER 2 est une déclinaison opérationnelle pour les achats du Plan lillois pour le Climat, concourant aux objectifs de neutralité carbone de l'équipe municipale. Ce schéma s'articule avec l'ensemble des politiques structurantes qui répondent aux ambitions du Plan lillois pour le Climat.



*Le SPASER, déclinaison opérationnelle pour les achats et marchés publics du Plan lillois pour le Climat*

Le SPASER 2 est piloté au sein de la Mission "Transition écologique et résilience" en lien avec la Direction de la Commande Publique. La Mission « Transition écologique et résilience »

assure le pilotage transversal, l'animation et la diffusion des enjeux et des pratiques liées à la transition écologique à tous les pôles et directions de la municipalité.

Il tient compte des enseignements du premier SPASER et prévoit une gouvernance élargie qui assure un suivi régulier des objectifs fixés au regard de la programmation annuelle des marchés publics. Aussi :

Un comité des achats responsables qui se réunit 2 fois par an et qui est composé de la Première Adjointe déléguée à la Transition écologique, des chefs de bloc politiques, de l'Adjointe déléguée aux Achats responsables, de la Conseillère municipale déléguée au Budget, ainsi que du Directeur Général des Services et des Directeurs Généraux Adjoints concernés.

- Il aura pour mission d'assurer le suivi des évolutions et des indicateurs du Schéma et de redéfinir des objectifs en cours de mandat.

Un comité mensuel de suivi de la programmation présidé par l'Adjointe déléguée aux Achats responsables, et composé de la Conseillère municipale déléguée au Budget, des Directeurs Généraux et techniciens concernés

- Étudier la programmation annuelle des marchés afin d'identifier les marchés et concessions sur lesquels prioriser les considérations environnementales et sociales et réduire l'impact GES (gaz à effet de serre) des achats de la collectivité ;
- Arbitrer les dossiers courants (avancement des projets du SPASER 2, prise de connaissance des marchés à venir afin d'anticiper les objectifs saillants, points de blocage divers, contrôle d'opportunité d'achats sur certaines familles d'achats, ...).

Ce suivi des achats et marchés publics permet d'affiner l'analyse de l'impact de nos achats pour le budget climatique et le Bilan annuel des gaz à effet de serre de la collectivité.

***Il permet également d'élaborer annuellement un bilan des indicateurs qui est reportés dans le Rapport Développement Durable.***

## **SOMMAIRE**

### **AXE 1: SOBRIÉTÉ ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Objectif 1: Favoriser le "non achat" et l'économie circulaire

Objectif 2: Une ville bas carbone et sobre en énergie

### **AXE 2: ALIMENTATION SANTÉ ET BIODIVERSITÉ**

Objectif 1: Atteindre 100% de denrées alimentaires bio et/ou locales dans la restauration scolaire en 2026

Objectif 2: Santé environnementale et biodiversité

### **AXE 3: INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Objectif 1: Poursuivre et diversifier la politique d'insertion

Objectif 2: Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations par le biais de l'achat public

### **AXE 4 : EXEMPLARITÉ ET ANIMATION TERRITORIALE DU SPASER**

Objectif 1: Diffuser une culture achats responsables en interne et sur le territoire

Objectif 2: Augmenter et diversifier la part de candidats issus de TPE/PME locales

Objectif 3: Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation

## Axe 1 : « Sobriété et économie circulaire »

### Objectif 1 : Favoriser le “non achat” et l'économie circulaire

#### Synthèse de l'action :

Dans la continuité du premier SPASER, le SPASER 2 est un levier pour encourager la sobriété de la Ville de Lille et favoriser le recours à l'économie circulaire, il s'inscrit dans les engagements de la Feuille de route lilloise pour l'économie circulaire.

#### Réalisations :

La Ville de Lille, depuis plusieurs années, incite ses services à la sobriété en matière d'achats en les accompagnant dans la définition de leurs besoins. Les services de la collectivité sont invités, avant tout achat, à réemployer l'existant (mobilier par exemple) ou à mutualiser leurs achats au profit de plusieurs services (par système de pool, comme pour les véhicules par exemple).

C'est dans cette dynamique de prévention et de réduction des déchets que des objectifs en matière d'achat ont été intégrés à la Feuille de route lilloise pour l'Economie Circulaire adoptée en avril 2022, à savoir :

- Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les services municipaux et les acteurs du territoire et accompagner les opérateurs économiques pour répondre aux attentes des collectivités en matière d'achats de fournitures participant de l'économie circulaire (informatique, véhicules, mobilier, etc.)
- Faire évoluer les pratiques d'achats de matériel informatique par la Ville pour répondre aux obligations de la loi AGEC et augmenter la durabilité des équipements numériques de la Ville (indice de réparabilité, indice de durabilité, maintenance et prévention) ;
- Dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur adopté par la Ville, réduire la flotte par un report modal des déplacements vers des mobilités plus actives, étudier les opportunités de retrofit selon les types de véhicules (deux roues, voitures, poids lourds...) afin de limiter l'achat de véhicules neufs ; la mise en œuvre de ce plan posera la gestion optimisée de notre parc avant de recourir à l'achat de véhicules ;
- Attirer de nouveaux opérateurs économiques ou susciter l'esprit d'entreprendre des porteurs de projet dans le cadre de l'ESS ;
- Expérimenter une approche d'économie de la fonctionnalité quand cela est possible.

Par ailleurs, la Ville de Lille se veut exemplaire sur la durée de vie de ses équipements :

- Téléphonie : la durée moyenne d'amortissement d'un téléphone portable est de 10 ans.
- Informatique : la durée moyenne d'amortissement d'un ordinateur portable est de 6 ans.

L'allongement de la durée de vie du matériel et son réemploi permettent ainsi de limiter les achats et de diminuer l'empreinte environnementale de la collectivité. Exemples de marchés ayant intégré des considérations en faveur de l'économie circulaire, du réemploi et de la prévention des déchets :

- Marché avec la société GECCO sur la valorisation des huiles de déchets en bio carburant ;
- Marché d'innovation avec le Techshop pour la réutilisation du bois de la Citadelle en panneaux de signalétique dans le cadre des événementiels de la Ville (Lille Aventures, Ville d'art et d'histoire) ;
- Critères visant à limiter les emballages;
- Cité Saint Maurice : réemploi sur site des pavés de pierre bleue ;
- Dans le cadre de la réfection de la toiture du Palais des Beaux-Arts : réemploi des matériaux existants ;
- Marchés de scénographie prévoyant le réemploi du matériel pour de futures expositions (exposition Goya au Palais des Beaux-Arts).

Encourager le non achat de biens matériels en priorisant la mutualisation, le réemploi et la réparation de nos biens		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
Actions	Mutualiser et réemployer les biens municipaux, en développant notamment une plateforme interne de prêt et de réemploi de mobilier et fournitures, matériel ex : les pools véhicules, systématisation sur le mobilier	Indicateurs à construire : expérimenter par famille d'achats	Volume annuel d'achats évités
	Accroître le réemploi dans la politique culturelle municipale en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise par les acteurs culturels comme le Palais des Beaux-Arts ou l'Opéra.		
	Développer la fonction approvisionneur par familles d'achats afin d'optimiser les achats et éviter les achats superflus et encourager la mutualisation et le réemploi.		

	Expérimenter une approche de l'économie de la fonctionnalité quand cela est possible et préférable. Exemple : prestation de service de livraison en lieu et place d'acquisition de véhicules.	Indicateurs à construire	Volume d'achats basculés vers l'économie de la fonctionnalité
	Développer le recours à la réparation, ex : cibler les marchés pour lesquels prévoir des pièces détachées, identifier les biens pouvant faire l'objet de réparation, en sourçant systématiquement les structures de l'ESS qui sont concernées	Indicateurs à construire sur le nombre ou volume de biens réparés et les volumes d'achats évités par la réparation.	Évolution de l'indicateur à construire sur la première période.
	Donner aux services la capacité de créer ou réparer en favorisant notamment l'accès des services municipaux à des outils mutualisés dans un makerspace, ou développement des capacités en interne ou externe.		
	Accroître l'usage de l'indice de réparabilité dans l'analyse des offres des marchés concernés	Nombre de marchés faisant usage de l'indice de réparabilité dans les analyses des offres	Évolution du nombre de marchés concernés
	Mettre en place progressivement l'analyse et le questionnement en amont du principe de l'achat et sa mise en œuvre (critères, clauses, etc) par le Comité de suivi de la programmation des marchés et des achats.	Nombres de demandes d'achats étudiées en comité de suivi	Volume annuel d'achats évités par le contrôle d'opportunité

Augmenter la part de biens issus du réemploi dans nos achats		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
Actions	Faire appel à des marchés de réemploi pour les besoins de fonctionnement comme le mobilier de bureau (système d'acquisition dynamique) en priorisant les familles d'achat les plus impactantes de notre BEGES.	Indicateurs à construire en lien avec les plans de transition BEGES et les indicateurs AGECE	Evolution des gains GES en Teq CO2 du SCOPE Achats
	Poursuivre le dialogue avec les centrales d'achats afin d'améliorer le reporting AGECE des familles concernées		
	Etudier l'achat de véhicules d'occasion	Indicateurs à construire	

Décliner l'objectif zéro déchet dans les achats "Lille, vers la ville zéro déchet"		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
Actions	Intégrer des clauses ou des critères en faveur de la réduction d'emballage, et en particulier, plastique dans l'ensemble des marchés de fournitures, inciter les opérateurs à proposer des solutions pour la fin de vie de leurs équipements	Mettre en place des outils de suivi dans l'exécution des marchés	Mesurer l'évolution du % de marchés comprenant ces dispositions
	Réduire autant que possible les produits à usage unique dans la restauration scolaire et municipale		
	Réduire autant que possible les produits à usage unique dans les activités et événements portés par la Ville.		
	Poursuivre la réduction et optimiser la consommation de papier, par exemple : dans le cadre des prestations intellectuelles, demander aux candidats de travailler à la sobriété de leurs livrables (livrable numérique, police d'écriture, utilisation de la couleur, mise en page optimisée)		
	Identifier les marchés les plus générateurs de déchets et expérimenter des alternatives lorsque cela est possible		

Développer la prise en compte de l'analyse du cycle de vie (ACV) sur certains marchés		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
Réalisations	<p>Il existe aujourd'hui peu d'outils pour développer l'analyse du cycle de vie dans nos marchés. Des expérimentations ont été menées dans certains marchés et appuyées auprès de nos opérateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'acquisition de nouvelles auto-laveuses, limitant ainsi l'obsolescence du matériel : coûts d'acquisition, coûts de maintenance, coûts d'utilisation et les coûts de recyclage du matériel.</li> <li>- Dans le mandat concernant la chaufferie de la Cité Saint Maurice (critères intégrant l'exploitation et la maintenance de l'équipement en plus du coût des travaux) ;</li> <li>- Dans le marché global de performance d'éclairage public ;</li> </ul>		

<b>Actions</b>	Dans l'attente de la mise à disposition des outils par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), identifier des marchés sur lesquels développer l'ACV	Nombre de marchés comprenant une ACV	Evolution du nombre de marchés comprenant une ACV
	Prendre en compte la maintenance et les fluides dans le cycle de vie des marchés		

**Objectif 2 : Une ville bas carbone et sobre en énergie**

**Synthèse de l'action :** Les méthodes de travail et les indicateurs du SPASER ont permis de consolider l'analyse climatique du budget et de nourrir le plan de transition issu du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur les achats municipaux. Le poste des achats de biens et de service représentait 19% des émissions de gaz à effet de serre identifiées dans le BEGES en 2019. Les achats représentent donc un levier important à actionner pour la réduction de nos émissions de GES.

<b>Étudier la programmation annuelle des marchés publics sous l'angle du BEGES</b>		<b>Indicateurs annuels</b>	
		<b>2023-2024</b>	<b>2025-2026</b>
<b>Actions</b>	A partir du BEGES, piloter la programmation des marchés et identifier annuellement les marchés et les achats à cibler dans l'objectif de réduire leur impact/ renforcer l'approche environnementale afin de réduire l'impact	Évolution des indicateurs du SCOPE Achats.	
	Intégrer dans les marchés des critères d'analyse des GES		
	Assurer la construction et le suivi de ces marchés dans les groupes de travail transversaux BEGES (ex : numérique, alimentation...)		

<b>Réduire l'impact du numérique</b>		<b>Indicateurs annuels</b>	
		<b>2023-2024</b>	<b>2025-2026</b>
<b>Actions</b>	Augmenter la durabilité du matériel	Évolution des gains GES en Teq CO2	
	Permettre le réemploi des équipements		
	Conventionner pour le don de matériel à la filière ESS/ Coopérer avec la MEL dans la structuration de la filière de réemploi du numérique		

Mobilités durables et verdissement de la flotte automobile		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Actions</b>	Etudier les opportunités de retrofit selon les types de véhicules afin d'éviter les achats de véhicules neufs		
	Privilégier les motorisations les plus vertueuses possibles en fonction du véhicule	Nombre d'alternatives décarbonées acquises en lieu et place de motorisations / Gains GES en Teq CO2	
	Lorsque les alternatives à l'achat ne sont pas disponibles, favoriser l'achat de véhicules électriques		
	Mettre en place une réflexion logistique concernant la livraison de repas de la restauration scolaire intramuros avec des véhicules propres/ Rendre possible et favoriser la logistique du dernier kilomètre (ex : livraisons de repas de la restauration scolaire par des véhicules propres, étudier la possibilité de la cyclo logistique)	Indicateurs à construire	
	Pour les marchés de service et de prestations intellectuelles, privilégier par l'introduction de clauses l'usage des déplacements par des moyens les plus décarbonés possibles au regard des missions	100% des marchés de prestations intellectuelles soumis au questionnement des moyens de déplacement décarbonés	
	En intégrant lorsque cela est possible une clause "compensation carbone", notamment lorsque les déplacements en avion ou au diesel sont incontournables	Indicateurs à construire : nombre de projets de compensation visant à la réduction des émissions ou de séquestration de carbone	

Prendre en compte le Pacte Lille Bas Carbone dans tous les marchés de rénovation et de construction concernés		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	<b>Le Pacte Lille Bas Carbone:</b> La Ville de Lille a signé en juin 2021 son Pacte Lille Bas Carbone, associant plus de 140 participants du secteur de la construction (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, bureaux d'études, etc.) afin de porter collectivement des ambitions en matière de ville bas carbone dans une logique d'urbanisme négocié. Par ses exigences de construction et de rénovation plus durable, le Pacte est un véritable outil pour l'intégration de clauses en faveur de l'environnement et de l'atteinte de la neutralité carbone dans les marchés concernés.		
<b>Actions</b>	Annexer systématiquement le Pacte Lille Bas Carbone à tous les marchés de rénovation ou de construction = spécificité technique du	100% des marchés concernés comprennent le Pacte Lille Bas Carbone en annexe	

	marché, obligation de respect par les candidats des exigences du Pacte	
	Continuer à former les agents en charge de la commande publique concernés aux exigences du Pacte et à l'intégration de clauses spécifiques dans les marchés de rénovation et de construction	Nombre de formations dispensées annuellement
	Assurer le bon suivi des indicateurs du Pacte dans l'exécution du marché	Suivi des indicateurs du Pacte Lille Bas Carbone
	Veille réglementaire sur les évolutions liées à la construction, partage des informations entre les services (ex: diagnostic PEMD)	Développer un outil de veille partagé

Réduire les consommations d'énergie de nos équipements et encourager la production d'énergie plus responsable		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	<p>La politique Achat de la Ville constitue un levier essentiel au service de la sobriété énergétique. Ainsi 100% de l'électricité nécessaire au fonctionnement des services municipaux est d'origine renouvelable (dont 44 % d'électricité à haute valeur environnementale).</p> <p>La Ville a anticipé l'obligation de mise en concurrence pour l'achat de gaz et d'électricité en adhérant, dès 2014, au dispositif d'achat groupé d'énergie mis en place par l'UGAP. Cette méthode d'achat a, jusqu'alors, permis de garantir des prix compétitifs pour l'électricité comme pour le gaz de cuisine. La Ville entend continuer à réduire sa consommation d'énergie par la massification des éco gestes et la réalisation de travaux de rénovation énergétique : toiture, isolation thermique par l'extérieur ou par l'intérieur, remplacement des menuiseries, remplacement des équipements électriques et de chauffage énergivores.</p> <p>Accord cadre à bon de commande de pose des panneaux photovoltaïques (2019), sont concernés : Musée d'Histoire Naturelle, Halle B Saint Sauveur, école Thierry Launay, restaurant scolaire Lafontaine, Jouhaux et Bert, la Fabrique du Sud, l'Orangerie...</p> <p>Pour l'éclairage public, marché global de performance d'une durée de 8 ans, qui a démarré le 01/02/2021. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> marché consécutif de ce type, les précédents ayant couvert les périodes « octobre 2004 – septembre 2013 » puis « octobre 2013-janvier 2021 ». Les 2 premiers marchés de performance avaient conduit à une diminution de 52,7% de la consommation électrique de l'éclairage public de Lille/Lomme/Hellemmes en 2020 par rapport à 2004.</p>		
<b>Actions</b>	Suivre la trajectoire du marché global de performance de l'éclairage public	42% de réduction de la consommation annuelle de l'éclairage public en 2028 par rapport à 2020 (soit -72% par rapport à 2004)	

	Etudier la faisabilité juridique et opérationnelle du Power Purchase Agreement (= contrat d'achat d'électricité en direct avec les producteurs) pour la production d'énergie renouvelable		
	Dans les marchés de travaux et de fournitures: exiger que les équipements électriques soient basse consommation : seront visées des solutions décarbonées ou faible impact carbone/ faible consommation		
	Expérimenter et diffuser un questionnaire à l'attention des opérateurs afin de mieux connaître l'impact énergétique et/ou carbone dans le cadre de l'exécution du marché		100% des consultations soumises au questionnement de leur impact carbone/consommation d'énergie

## Axe 2 : ALIMENTATION, SANTÉ ET BIODIVERSITÉ

**Objectif 1 : Atteindre 100% de denrées alimentaires bio et/ou locales dans la restauration scolaire et les crèches**

**Synthèse de l'action :** L'équipe municipale s'est engagée à atteindre 100% de produits bio et/ou locaux dans la restauration municipale à l'horizon 2026.

Poursuivre la trajectoire vers le 100% bio et/ou local dans la restauration scolaire et les crèches		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Les marchés de denrées alimentaires ont été progressivement calibrés pour atteindre les objectifs fixés en premier lieu par la loi EGalim en 2018 (50% de denrées alimentaires de qualité dont 20% de bio) puis ceux plus ambitieux fixés par le Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026 de 100% d'approvisionnement bio et local d'ici 2026. Ainsi, en 2021, 61% du volume d'approvisionnement de denrées alimentaires était bio et/ou local. Leurs critères ont également été renforcés (circuit court, bien-être animal, saisonnalité, traçabilité...) pour aller vers une consommation toujours plus responsable et durable.		
<b>Actions</b>	Poursuivre et développer des pratiques durables et responsables en matière d'achats de denrées alimentaires (commerce équitable, allotissement, Performance en matière de développement durable et	Identification des leviers dans les marchés	Atteinte de l'objectif 100% bio et/ou local

	des approvisionnements des produits issus de l'agriculture, fraîcheur des produits valorisant le délai le plus court possible entre la cueillette et la livraison, traçabilité, juste rémunération des producteurs notamment pour le lait, bien-être animal pour les viandes)	existants pour atteindre l'objectif	
	Travailler à la mise en place ou participation dans les réseaux permettant un travail de partenariat sur le territoire pour mettre en place une politique d'approvisionnement vertueuse		
	Réaliser un sourcing poussé des exploitations et fournisseurs sur le territoire Hauts de France		
	Mettre en place des plans de progrès dans les contrats pour atteindre la trajectoire 100% bio et/ou local		

Faire évoluer l'offre du restaurant municipal		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
Actions	Proposer une offre végétarienne quotidienne au restaurant municipal afin de réduire le volume d'achat de viandes (BEGES)	Evolution gain GES en teqC02	
	Diversifier l'offre quotidienne de viande, en privilégiant celles qui ont un impact moindre (BEGES)		

**Objectif 2 : Santé et biodiversité**

**Synthèse:** faire de la commande publique un levier pour la préservation de la santé des Lilloises et des Lillois et pour la protection de la biodiversité

Éliminer la présence de perturbateurs endocriniens dans les marchés publics et achats de la collectivité		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
Réalisations	Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs mandats (suppression progressive du plastique dans les cantines, abandon des traitements par produits phytosanitaires, etc) et la candidature de Lille au titre de Capitale Verte Européenne.		

	<p>l'équipe municipale s'est engagée depuis 2021 dans un plan d'action de lutte contre les perturbateurs endocriniens et a signé en septembre la Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens.</p> <p>Depuis 2019, la restauration dans les crèches est garantie 100% sans plastique, la vaisselle plastique en école élémentaire a été complètement supprimée et 50% de conditionnements sont désormais fabriqués avec des barquettes en cellulose (soit 125 000 barquettes en cellulose par an).</p>	
<b>Actions</b>	<p>Continuer à identifier les sources de perturbateurs endocriniens dans les achats de la Ville et intégrer des clauses en faveur de la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les cahiers des charges.</p> <p>Généraliser l'utilisation d'alternatives « produits verts et écoresponsables » dans les marchés (double ligne BPU Vert)</p> <p>Lancement d'une AMO pour achever la sortie du plastique dans la restauration scolaire</p>	<p>Diminuer puis supprimer les sources de perturbateurs endocriniens dans les achats de la Ville</p>

Mener des actions en faveur de la qualité de l'air		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	<p>La santé des usagers et des agents est prise en compte dans les marchés de la Ville :</p> <p>Qualité de l'air : Introduction de clauses spécifiques dans les achats relatives à la qualité de l'air intérieur pour les marchés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilier : limitation des émissions de composés organiques volatiles, limitation des plastiques...</li> <li>- Marchés de travaux de peintures : limitation des émissions de composés organiques volatiles</li> <li>- Matériaux de construction : limitation de COV</li> <li>- Marché AMO Concorde : accompagnement à la définition d'une méthodologie pour la construction d'un quartier à santé positive : exigences sur la qualité de l'air</li> </ul>		
<b>Actions</b>	<p>Poursuivre la démarche d'achat de mobiliers et matériaux limitant les COV</p> <p>Favoriser des modes de livraison moins polluants dans l'exécution des marchés</p> <p>Poursuivre le verdissement de la flotte automobile municipale pour aller vers des solutions moins polluantes</p>	<p>Evolution du nombre de marchés comportant des éléments relatifs à la qualité de l'air</p>	

Prendre en compte la biodiversité dans les achats et le bien-être animal		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts Interdiction des aliments à base d'huile de palme Introduction de critères en faveur du bien-être animal dans les marchés de viande fraîche et poisson.		
<b>Actions</b>	Veiller à lutter contre la déforestation importée dans nos achats de fournitures de bois et produits dérivés ainsi que dans la fourniture de bois pour les chantiers de construction et de rénovation	Indicateurs à construire : Identification des marchés concernés	100% des marchés concernés prennent en compte la lutte contre la déforestation importée
	Intégrer les dispositions du Pacte Lille Bas Carbone en faveur de la biodiversité dans les constructions et rénovations qui dépendent du CCP	Suivi des indicateurs du Pacte Lille Bas Carbone	

### 3<sup>ème</sup> axe : INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

#### Objectif 1 : Poursuivre et diversifier la politique d'insertion sociale par la commande publique

**Synthèse de l'action :** La Ville a, de longue date, porté des exigences en matière d'insertion dans ses marchés publics. Cet objectif vise à poursuivre les efforts entrepris depuis longtemps et à mener des réflexions pour diversifier les clauses d'insertion.

Systématiser et diversifier les clauses sociales d'insertion dans les marchés		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	En 2021, la Ville de Lille représentait 60% des heures d'insertion réalisées par les communes sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, soit 280 695 heures (équivalent 175 ETP).  Elle a pu s'appuyer sur le facilitateur de clauses d'insertion qu'est la Maison de l'Emploi- Lille Avenirs pour augmenter de 14% le nombre d'heures d'insertion entre 2019 et 2021.		

	Celle-ci a présenté en avril 2021 la liste des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de l'arrondissement de Lille à l'ensemble des acheteurs et juristes de la Direction de la Commande publique. Cette présentation a également été l'occasion d'introduire la FIT (Formation Intégrée au Travail) : des chantiers apprenants sur la thématique de l'étanchéité à l'air à destination des professionnels du bâtiment sur des chantiers portés par la Ville	
<b>Actions</b>	Diversifier le type de marchés faisant l'objet de clauses d'insertion : en développant notamment dans la thématique de la réparation et en expérimentant les clauses d'insertion dans les marchés de prestation intellectuelle.	Nombre de marchés concernés
	Valoriser les clauses d'insertion sociales grâce à une fiche synthétique à diffuser aux acheteurs	Maintien du nombre d'heure et renforcement du suivi de l'exécution
	Systématiser l'identification des marchés dans la programmation achat où inclure des clauses d'insertion sociales dès la définition du besoin avec la Maison de l'Emploi (MDE) – Lille Avenirs.	
	Faire intervenir la MDE- Lille Avenirs annuellement auprès des acheteurs pour présenter ses missions et les interlocuteurs	
	Définir avec la MDE – Lille Avenirs, une méthode d'identification d'heures d'insertions pouvant être réalisées en fonction de la nature et du montant du marché pour faciliter la prise de décision	
	Intégrer un critère d'analyse des offres favorisant la qualité des parcours d'insertion.	
	Réaliser un support de communication « retour sur les personnes insérées » grâce aux marchés publics.	
Organiser un temps annuel d'échange avec les interlocuteurs de la MDE sur l'opportunité de marchés réservés.		

Développer le recours aux entreprises du secteur protégé et adapté		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Plusieurs ESAT sont titulaires de marchés sans entrer dans le cadre de marchés réservés : mise à disposition et entretien de vaisselle réutilisable, confection de colis de Noël (critère d'attribution valorisant le partenariat avec des structures adaptées), etc... Un marché réservé spécifiquement au secteur protégé a été attribué sur la période (2021) : le marché blanchisserie.		

	L'opportunité de réserver des marchés à d'autres secteurs sera étudiée au cours du mandat. Par ailleurs, les services de la Ville de Lille et de ses communes associées ont fait appel aux services d'ESAT via des procédures simplifiées : prestation traiteur, impression et PAO de documents...	
<b>Actions</b>	Diversifier les marchés cibles en identifiant les familles concernées Organiser un salon fournisseur pour que les structures d'insertion viennent présenter leur offre	Evolution du volume financier des marchés conclus avec des entreprises protégées et/ou adaptées

**Objectif 2 : Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations par le biais de l'achat public**

Promouvoir l'égalité femmes/hommes		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Réalisation d'un benchmark sur la méthodologie d'intégration des clauses d'égalité femme/homme dans nos marchés en vue d'un déploiement ultérieur. Dans les marchés de nettoyage : exigences sur la santé et la sécurité des utilisateurs et occupants, lutte pour la déprécarisation et contre l'invisibilisation de la profession par le choix d'horaires de jour, formation... Intégration d'une gamme adaptée aux femmes pour les équipements de protection individuelle.		
<b>&lt;Actions</b>	Communiquer sur les interdictions de soumissionner aux marchés publics en cas de non-respect l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Porter une attention particulière aux stéréotypes de genre dans les marchés identifiés (formation, MUP par ex) Dans les marchés de communication et d'événementiels, mentionner systématiquement la volonté de la Ville d'une communication non stéréotypée et accessible et instaurer un suivi de sa bonne application	Identifier les marchés concernés	100% des marchés concernés avec un rappel des obligations en matière de non discrimination

Inclure des critères d'attribution et des conditions d'exécution visant à lutter contre les discriminations		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Action</b>	Intégrer des conditions d'exécution afin de proposer au titulaire une présentation de ses démarches de lutte contre les discriminations et ses modalités de mise en œuvre.	Suivi de l'évolution des clauses incitatives à travers le bilan des fournisseurs à la fin du marché	100% des marchés avec un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination
	Identifier des marchés spécifiques où inclure les critères d'attribution visant à lutter contre les discriminations.		
	Informier et former à la détection de l'illégalité dans le cadre du travail détaché ou du travail dissimulé (Traitement des offres anormalement basses par la mise en œuvre d'une méthode de détection des Offres Anormalement Basses et l'élaboration d'un cadre de questionnement des entreprises).		
	Veiller à la détection des offres anormalement basses sur le montant de prestations sous-traitées.		

#### 4ème Axe : Exemplarité et animation territoriale du SPASER

##### Objectif 1 : Diffuser une culture achats responsables en interne et sur le territoire

Synthèse de l'action: Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le SPASER, et en complément de la gouvernance qui assurera le suivi et la bonne application des orientations, la Ville se dotera d'outils à destination des agents des partenaires et des candidats.

Développer en interne des actions et des outils pour atteindre 100% de marchés comprenant une dimension environnementale d'ici 2026		Indicateurs annuels		
		2023-2024	2025-2026	
<b>Réalisations</b>	Objectif du SPASER 2019-2022 : Atteinte de 50% de marchés de la Ville clausés ou avec un critère développement durable (social + environnemental)			
	<b>Année de notification</b>	<b>nombre de marchés notifiés</b>	<b>marchés notifiés ayant au moins un axe développement durable</b>	<b>Taux annuel en %</b>
	2019	308	146	47,4
	2020	301	155	51,8
	2021	306	206	67
<b>Actions</b>	<p>Améliorer l'outil de suivi et de programmation des marchés et des achats publics afin d'anticiper l'intégration de ces considérations dès la préparation budgétaire.</p> <p>Former et mettre à disposition des acheteurs des outils pour intégrer les considérations environnementales adéquates.</p> <p>S'appuyer sur les outils fournis d'ici 2025 par le CGDD sur l'analyse du cycle de vie (ACV) pour prendre en compte les impacts environnementaux d'un produit du début à sa fin de vie.</p> <p>Organiser des sessions de formations et d'informations plusieurs fois par an à destination des agents</p> <p>Établir une veille "achats responsables" à destination des agents de la collectivité</p>	Construction et consolidation des indicateurs de suivi	100% des marchés comprennent une disposition environnementale et 30% une disposition sociale	

Communiquer la programmation annuelle des marchés publics aux opérateurs économiques		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Communication et signature du Pacte Lille Bas Carbone avec les opérateurs du secteur (aménageurs, promoteurs, fédérations professionnelles, bailleurs, architectes, bureaux d'études...). Participation de la Ville de Lille en 2019 d'un temps fort sur la dématérialisation des marchés publics à l'initiative de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Présentation de la plateforme Artimarchés en 2021 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour accompagner les artisans et TPE/PME dans la réponse aux marchés publics. En 2021, 66% des attributaires des marchés notifiés étaient des TPE / PME.		
<b>Actions</b>	Organiser des salons fournisseurs par thématiques (travaux, fournitures, ESS etc) et les informer des objectifs du SPASER Diffuser la programmation annuelle des marchés sur le site Internet de la Ville et auprès des acteurs du territoire Former les services opérationnels au sourcing	Nombre de salon fournisseur mis en place / Nombre de primo-fournisseurs rendant aux salons organisés/ Nombre de fournisseurs sourcés répondant à nos marchés	

Effectuer un bilan avec les fournisseurs sur les critères développement durable		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Demande de revues annuelles contractuelles avec les fournisseurs/opérateurs. La démarche RSE est prise en compte dans l'exécution des marchés : - Engagements de performance sur la réduction de la consommation d'eau potable ; - Engagements sur la réduction de la consommation d'eau (y compris eau industrielle) - Mesures prises pour réduire la consommation d'énergie - Disposition de l'entreprise à mettre en place le recyclage de l'ancien matériel, conversion ou reconstitution (retrofit) etc		
<b>Actions</b>	Dans le cadre du SPASER, créer une fiche de suivi des progrès réalisés dans l'exécution du marché. Faire une fiche synthèse à la fin d'un marché avec le fournisseur sur son exécution par rapport aux exigences environnementales et sociales du marché .	Construction et des indicateurs de suivi	100% des marchés comprennent une disposition environnementale et 30% une disposition sociale

**Objectif 2 : Augmenter et diversifier la part de candidats issus de TPE/PME locales**

Synthèse de l'action : La Ville de Lille entend développer les échanges avec les opérateurs économiques et les fournisseurs du territoire dans l'objectif de diffuser et de faciliter la compréhension des objectifs de la collectivité en matière d'achats responsables

Adapter les procédures au tissu économique local		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	<p><b>Sourcing</b> : systématisé dans le mode de passation de certaines procédures pour calibrer les marchés aux capacités de réponse des acteurs, notamment locaux. Il permet à l'acheteur public d'effectuer des consultations, des études de marché, solliciter des avis ou informer des opérateurs économiques de ses exigences dans le principe d'égal accès de tous à la commande publique</p> <p><b>Legal design</b> : afin de faciliter l'accès à la commande publique et dans le cadre de la mise à jour des CCAG, les agents de la Direction de la Commande publique ont suivi plusieurs modules de formation en « legal design », l'objectif étant de rendre progressivement les documents constitutifs des marchés plus accessibles et compréhensibles de tous.</p> <p><b>Règlement de consultation harmonisé</b> : Dans le cadre des travaux de l'ORCP (Observatoire Régional de la Commande Publique), la Ville de Lille a participé à divers groupes de travail dont le groupe « TPE/PME », piloté par la Dirrecte et la CCI. Sous l'impulsion de la MEL, le groupe a travaillé sur la simplification du règlement de consultation : des entreprises ont été interrogées sur les freins pour répondre aux marchés publics. La plupart ont pointé l'usage du jargon juridique et l'absence d'uniformisation des documents d'une collectivité à l'autre. Ce groupe a abouti à la création d'un modèle standardisé, plus lisible et partagé par les principaux donneurs d'ordre régionaux.</p> <p><b>Adapter les procédures au tissu économique local</b> : En 2021, 71 % des opérateurs sont locaux. Si l'on se réfère au montant d'attribution, 78.5 % des montants notifiés ont été notifiés auprès de ces opérateurs (Hauts-de-France).</p>		
<b>Actions</b>	<p>Adapter l'allotissement des consultations</p> <p>Guider les opérateurs à la mise en place de groupement momentané d'opérateurs économiques et organiser des formations une fois par an.</p> <p>Adapter les délais de réponses aux consultations</p> <p>Tester le règlement de consultation harmonisé pour les marchés compris entre 5 000 et 90 000€ HT.</p>	Attribuer 75% du montant des marchés annuels aux TPE et PME du département <sup>1</sup> .	

<sup>1</sup> L'indicateur est ajusté à l'échelle départementale afin de répondre au cas d'usage auquel a participé la Ville sur la valorisation des données essentielles de la commande public (programme LIFT pour la MEL)

	Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision)	
--	--	--

**Objectif 3 : Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'innovation**

Synthèse de l'action : En lien avec la Stratégie ESS 2021-2026, le SPASER 2 fixe des objectifs visant à mettre à connaissance des acheteurs publics les structures de l'ESS pouvant répondre à nos attentes aussi bien sur le volet environnemental que social. Cet objectif vise également à favoriser, par le biais de la Commande publique, l'émergence de l'innovation à l'échelle locale.

Faire de la commande publique un levier pour les structures de l'ESS		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	<p>La Maison de l'emploi a constitué une cartographie des SIAE en 2021 sur laquelle s'appuient les acheteurs dans leur sourcing.</p> <p>Suivi du dispositif « Cart'eco ESS » qui cartographie l'ensemble des structures de l'ESS sur le territoire national. Premiers échanges avec la CRESS sur le renseignement des structures locales.</p> <p>Le décret du 9 mars 2021 issu de la loi AGEQ impose une part d'achat de matériel issu du réemploi et ouvre l'opportunité de réserver des marchés spécifiques, notamment dans le cadre du numérique. La filière locale est encouragée à se structurer afin de pouvoir répondre à la demande grandissante des donneurs d'ordre publics locaux.</p> <p>Les structures de l'ESS sont systématiquement « sourcées » lorsque l'objet de leur activité est en lien avec un marché. En 2021, les entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire représentaient 4% des opérateurs des marchés de la Ville.</p>		
<b>Actions</b>	<p>Identifier dans chaque sourcing des opérateurs issus de l'ESS en s'appuyant notamment sur les référencements existants (ex : cart'eco ESS)</p> <p>Participer à des actions permettant une meilleure connaissance réciproque en s'appuyant sur des réseaux qui ont des expertises comme l'APES et la CRESS</p>	<p>Augmentation de la part de marchés ESS pour atteindre l'objectif de 30% de considérations sociales du PNAD</p>	

	Mettre en place des veilles achats sur les structures de l'ESS porteuses d'innovations sociales ou environnementales
	Etudier l'opportunité de réserver des marchés aux structures de l'ESS
	Organiser des rencontres immersives dans les structures de l'ESS

Développer l'innovation et les marchés de R&D		Indicateurs annuels	
		2023-2024	2025-2026
<b>Réalisations</b>	Le décret du 24/12/2018 a permis la passation de 6 marchés d'innovation depuis 2019, à savoir : 2 marchés de formation, valorisation des mictions en engrais, médiation culturelle, Techshop et Gecco		
<b>Actions</b>	<p>Développer des partenariats externes avec les opérateurs locaux (ex : Eurac climat) pour identifier les entreprises porteuses d'innovation</p> <p>En interne : informer les acheteurs sur les dispositions des marchés publics d'innovation et de Recherche et Développement (R&amp;D) afin de stimuler l'innovation sur le territoire</p>	Nombre de marchés d'innovation et R&D	